

Séance du 23 septembre 2014
Convocation du 16 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

Conseillers présents : Roger DUFOUR, Muriel CHARLES-MACE, Alain MAUREL, Gaëlle NONO, Patrice BEAUVILAIN, Frédéric HACQUARD, Alain MILHAU, Anne-Marie THERON, Marie-Christine BASTIE, Christian MIQUEL.

Conseillers représentés : Agnès RULL par Olivier GUERRA, Nadine ROUGE par Roger DUFOUR

Conseillers absents : Dominique ANDRIEU, Henri ROUILLON

La séance est déclarée ouverte à 20h00.

Monsieur Christian MIQUEL est désigné secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 30 juin est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

§ 1 S.D.E.H.G : Extension du réseau basse tension sur le chemin de la Briqueterie (tranche 2) 4 BS 293 N°232675

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune de Gardouch concernant l'extension du réseau basse tension sur le chemin de la Briqueterie (tranche 2), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération :

-Réalisation d'une extension du réseau basse tension souterrain en câble HN 3x95 mm² alu sur une longueur de 41 mètres depuis la grille de coupure existante REMBT 18.01.07, vers une deuxième grille de coupure REMBT à positionner sur la parcelle C 375.

- Fourniture et pose en attente d'une gaine d'éclairage public et d'un fourreau phi 42/45 pour le réseau de télécommunications.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupéré par le SDEHG)	1 253€
Part SDEHG	2 475€
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 129€
Total	7 857€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'étude
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

§ 2 Approbation du rapport du SIECHA sur le prix et la qualité de l'eau en 2013

Le Maire présente le rapport sur l'eau 2013 du SIECHA validé par le Comité Syndical le 1^{er} juillet 2014, en application de la loi sur l'eau et l'obligation d'émettre un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport 2013 présenté.

§ 3 Virement de Crédits

Le Maire expose au conseil la nécessité d'effectuer des virements de crédits pour régulariser les écritures suite à la dernière échéance d'un prêt bancaire.

§ 4 Acquisition et maintenance de Matériels Informatique

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une consultation pour la fourniture et maintenance de matériels informatiques a été lancée selon les modalités suivantes :

Cinq candidats ont remis un pli,

L'analyse des offres a été réalisée par Muriel Charles MACE et les Services de l'Agence Technique Départemental pour la partie technique.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du candidat classé premier.

Cette proposition est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

		MISMO	CAPLASE R	BUREAU X	INDY SYSTEM	SOFT SYSTEM
Note Valeur technique	40	28	30	29	28	28
Note Délais	10	8	5	2	2	10
Prix € HT		11 532.81	35 944.60	16 310.00	22 378.25	19 410.00
Note Prix	50	50	16	35	26	30
NOTE FINALE	100	86	51	66	56	68

Oui l'exposé le Conseil Municipal décide:

- Approuve le choix de l'entreprise MISMO pour la fourniture et maintenance de matériels informatiques telle que définie dans l'offre.
- Sollicite de la part du Conseil Général les subventions les plus élevées possibles pour l'acquisition du matériel informatique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

§ 6 Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a signé un arrêté refusant le transfert automatique des pouvoirs de police à la Communauté de Communes.

Les Sénatoriales auront lieu le 28 septembre 2014 de 9h00 à 15h00.

La Société VERDIE a été retenue afin d'assurer le transport à la Piscine pour les enfants du Groupe Scolaire Claude Nougaro. (71.00 € pour une séance)

Le photocopieur de la Mairie est en panne. Le remplacement est à l'étude et sera délibéré lors du prochain Conseil Municipal.

Vu les difficultés concernant l'entretien des talus, fossés et arbres en bordure d'une voie communale, la Municipalité va mettre en place un règlement qui sera délibéré lors du prochain Conseil Municipal.

Le Site Internet sera finalisé d'ici la fin de l'année et présenté à la Commission Information avant l'annonce officielle.

Le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes est fixé au 10 octobre 2014.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a été informé par Coloursud d'un projet portant sur la création d'un parc de Loisirs de Proximité sur les Communes de Gardouch et de Seyre.

Bibliothèque Municipale :

Monsieur le Maire approuve encore une fois le choix de la Municipalité concernant Elodie CANO, responsable de la bibliothèque Municipale et souligne son excellent travail.

D'après un rapport détaillé de Mme CANO, aujourd'hui 83,8 % des inscrits fréquentent la bibliothèque contre 59,7 % l'an passé pour la même période. La bibliothèque Municipale a trouvé son public d'habitues.

Monsieur Alain MILHAU, propose de revoir l'organisation du Forum des Associations pour l'année prochaine.

Monsieur Christian MIQUEL participera à l'Assemblée Générale du Canal des deux Mers, le vendredi 3 octobre 2014.

L'Assemblée Générale de l'A.F.R aura lieu le 27 septembre à 10h00.

Monsieur le Maire remercie vivement la Commission Information, Communication et Animation pour l'élaboration du bulletin Municipal qui sera distribué prochainement dans les boites aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.